

## Crescendo

---



Optimisez votre épargne sans y penser en la transférant automatiquement d'un compte à un livret d'épargne.

---

## EN BREF

---

Crescendo est un contrat qui vous permet de gérer automatiquement votre épargne disponible. Au-delà d'un seuil de déclenchement fixé par vos soins, Crescendo permet des versements périodiques et automatiques de votre compte à vue vers un compte sur livret de votre choix.

### Points Forts

- Vous déterminez votre capacité d'épargne et vous alimentez automatiquement un ou plusieurs comptes épargnes de votre choix à partir de votre compte de dépôt.
- Vous fixez le montant du solde minimum du compte de dépôt, à partir duquel sont effectués les virements.

---

## EN DETAIL

---

### Bénéficiaires

Personne physique majeure résidant en France, titulaire d'un compte de dépôt et d'un compte épargne (Livret A, Compte sur Livret, Livret Développement Durable et Solidaire, Compte Épargne Logement, CODEVair, livret d'épargne populaire).

### Durée

Crescendo vous permet d'organiser l'alimentation automatique de votre épargne, sans date limite.

### Tarification

16,90 € par an.

---

#### A noter :

L'exécution du virement automatique ne doit pas rendre débiteur le compte de dépôt (sauf si le titulaire du compte bénéficie d'une autorisation de découvert).

Le service Crescendo applique la réglementation du compte épargne concerné (solde minimum, plafond...).

Sous réserve des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'épargne bloquée.

---

## Fonctionnement

Lorsque le solde de votre compte de dépôt atteint le seuil de déclenchement que vous avez déterminé avec votre conseiller, un virement automatique est effectué vers votre compte épargne, selon vos liquidités et le rythme souhaité.

---

*A noter :*

*L'exécution du virement automatique ne doit pas rendre débiteur le compte de dépôt (sauf si le titulaire du compte bénéficie d'une autorisation de découvert).*

*Le service Crescendo applique la réglementation du compte épargne concerné (solde minimum, plafond...).*

*Sous réserve des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'épargne bloquée.*

---